



Les Brèves de Vétheuil

N° 74

Mars 2014

Le Mot du Maire

Deux bonnes nouvelles à vous communiquer dans ce numéro consacré pour cette première page au nouveau mode d'emploi des élections municipales. Tout d'abord, les péripéties liées au permis de construire de la station d'épuration sont terminées, le projet définitif avec une implantation raisonnable a reçu un avis favorable de la Commission des Sites et n'attend plus maintenant que la signature du ministre pour que les travaux soient engagés. Quant au foyer rural, le permis de construire est accepté, les appels d'offres pour recruter les entreprises sont en cours. Côté communauté de communes, la future gendarmerie comme le gymnase du collège de Bray et Lû sont également en bonne voie.

DHP

Les conseils du 2

22/11/2013, 16/12/2013 et 28/02/2014

Les infos

Nouveau canton 3

CNI, autorisation de sortie de territoire 4

Les manifestations des associations et de la mairie 4

Elections municipales : mode d'emploi, ce qui change en 2014

◆ Présentation obligatoire d'une pièce d'identité pour voter

La présentation d'une pièce d'identité (et de la carte d'électeur) sera obligatoire pour voter dans toutes les communes même dans celles comme Vétheuil de moins de 1000 habitants.

◆ **NOUVEAU : Elections 2014**

◆ Obligation de présenter une pièce d'identité pour voter

◆ Impossibilité de voter pour une personne non candidate

◆ Déclaration de candidature obligatoire

La liste des personnes candidates sera affichée dans le bureau de vote.

◆ Impossibilité de voter pour une personne non candidate

Si vous ajoutez le nom d'une personne non candidate, seuls les suffrages des personnes candidates seront pris en compte.

Recensement de la population (2014)

Le recensement est terminé. Merci à vous d'avoir rempli les diverses feuilles qui vous ont été remises. Si le recensement est rendu obligatoire par la loi, il est aussi important pour la commune car c'est le nombre d'habitants qui détermine le montant des dotations et subventions qui nous sont ensuite versées. Une personne non recensée, c'est un peu d'argent en moins pour la commune et du service en moins pour ses habitants.

Le conseil municipal du 22 11 2013

1 STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le nouveau périmètre de la communauté de communes a nécessité l'évolution de ses statuts. Le sujet principal concernait le nombre de délégués en fonction de la taille de la commune.

2 PARKING RUE DU MOUTIER

La commune a indiqué son souhait de pouvoir agrandir le parking de la rue du Moutier par l'acquisition (au prix estimé par le service des Domaines) d'une parcelle contigüe. Cela permettrait d'y accueillir une dizaine de véhicules.

3 RENOUVELLEMENT CONVENTIONS PAIES ET C.N.R.A.C.L. AUPRES DU CIG

Le conseil a renouvelé les conventions le liant au Centre Interdépartemental de Gestion pour la confection des paies et celle des retraites (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) selon les besoins.

4 RYTHMES SCOLAIRES

La réforme des rythmes scolaires s'appliquera à l'école Jean Paul Riopelle à la prochaine rentrée 2014, comme l'impose la loi, entraînant quelques modifications sur les horaires de classe qui seront les suivants :

Le matin : 8h45 jusqu'à 11h45

L'après-midi : 13h30 jusqu'à 15h45

Ces horaires ont été validés lors de la dernière séance du conseil d'école.

Il sera proposé des activités périscolaires de 15h45 à 16h45 sur 3 jours, lundi, mardi et jeudi.

Les cours s'étaleront du lundi au vendredi, inclus le mercredi matin.

5 PERENNISATION DE LA VOIE DE CHANTIER

L'estimation financière des terrains à acquérir a été demandée auprès des services des Domaines. La commune a déjà acheté en 2010, en vu de ce projet, une parcelle de terrain incluse dans le tracé de la voie. Un bornage de terrains devra être effectué ultérieurement par un géomètre.

La voie de chantier étant maintenant entièrement créée, des devis ont pu être demandés afin qu'un revêtement adapté à la circulation y soit installé.

La procédure juridique de création de voirie est en cours d'étude.

L'ensemble de ces éléments, y compris financiers, permettra de proposer une délibération de principe lors d'un prochain conseil municipal.

Le conseil municipal du 16 12 2013

1 ASSURANCE STATUTAIRE

Pour la garantie de la commune contre les risques financiers engendrés par les maladies et accidents du personnel communal, la commune a souscrit un contrat de groupe. L'échéance de ce contrat étant fixé à fin 2014, la commune participera à une nouvelle consultation avec le CIG pour une période 4 ans démarrant au 1er janvier 2015.

2 REGIE D'AVANCE

Le montant de la régie d'avance existant depuis de nombreuses années a dû être revu selon la demande de la Direction générale des finances publiques. En effet, sa conversion en euro l'avait fixé à 304,90 € et il doit être modifié à 300 €.

3 INDEMNITE DU PERCEPTEUR

Le conseil n'a pas souhaité allouer d'indemnité complémentaire au percepteur.

4 AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

Les services de l'Etat ont demandé le dépôt d'un dossier d'autorisation de défrichage pour les parcelles devant accueillir la future station d'épuration.

En contrepartie la commune doit reboiser sur d'autres parcelles communales. Il a été proposé que ce reboisement se fasse en végétaux d'essences locales le long de la future voie de contournement qui sera créée pour accéder à la MARPA/Crèche.

5 NOUVELLES MODALITES D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis le 1er janvier 2014, la priorité d'instruction par la DDT (Direction Départementale des Territoires) est donnée aux dossiers concernant des projets situés dans le périmètre du site inscrit ou classé ou taxables.

A partir de 2015, les services de l'Etat cesseront d'instruire tous les dossiers. Une étude a donc été lancée par le PNR afin de trouver la structure la plus adaptée à ce genre de mission. Ces nouvelles dispositions auront une conséquence non négligeable sur le budget communal sans compensation de la part de l'Etat. Le coût pour la commune est évalué entre 5 et 7 € par habitant.

Le conseil municipal du 28 02 2014

1 PERENNISATION DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT

La pérennisation de la voie de contournement a été confirmée. Les parcelles concernées par la voie seront acquises auprès de VOH selon l'estimation des Domaines. Un dossier technique sera préparé pour lancer l'enquête publique nécessaire à ce type d'opération et une subvention sera demandée au Conseil général pour aider

la commune dans la réalisation des travaux de confection de la voie de contournement suivant les devis établis.

2 DEMANDE DETR (Dotation d'équipement des terroirs ruraux)

La commune dépose un dossier de DETR auprès des services de l'Etat pour la construction du foyer rural.

3 BAIL COMMERCIAL

Suite à la demande de location à des fins de commerce d'épicerie italienne, le conseil a décidé de donner suite pour un loyer mensuel de 550 € chauffage compris ; les compteurs d'eau et d'électricité seront pris en charge par le locataire.

4 AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La commune accorde son autorisation dans les mêmes conditions au remplaçant du propriétaire de la « Route des crêpes », pour poursuivre son activité saisonnière au bord de Seine.

5 SIERC

A la demande du syndicat, la commune propose, pour le programme 2015, l'enfouissement des lignes des rues du Château, de la Pierre à Poisson et de la jonction des rues de l'Orme et du Moutier.

6 COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Le compte administratif identique au compte de gestion du percepteur présente un excédent de 525 624,21 €.

7 COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT/EAU

Le compte administratif identique au compte de gestion du percepteur présente un excédent de 269 358,61 €.

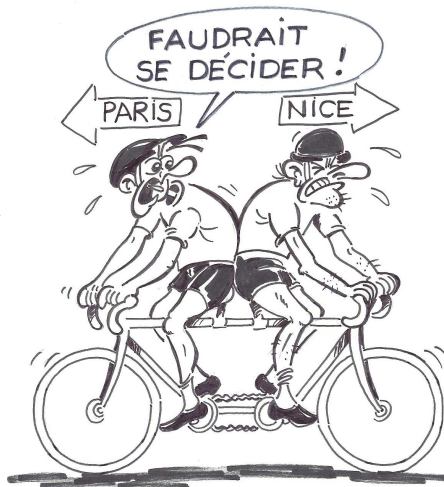
8 PARIS - NICE

La première étape de la course Paris - Nice traversera Vétheuil le dimanche 9 mars entre 12h15 et 12h30.

Des barrières temporaires sont installées avenue des Millonets et Route de Saint Martin pour protéger plantes et semis.

9 ROC PARIS

Amaury Sport Organisation avait prévu, fin mars, une course de VTT de grande ampleur (entre 5000 et 15000 participants) qui devait emprunter la plus grande partie des chemins communaux. Le dossier incomplet déposé en préfecture et l'absence de concertation avec les communes concernées ont entraîné l'annulation de cette manifestation pour 2014. La commune devra être vigilante sur ce sujet les prochaines années, en raison du risque de fortes dégradations de ses sentiers engendré par ce type de course.



Plus d'infos

Elections 2014

Les élections municipales auront lieu

♦ **Dimanche 23 mars**
(1er tour)

♦ **Dimanche 30 mars**
(2ème tour)

Les élections européennes auront lieu

♦ **Dimanche 25 mai**



Inscriptions à l'école

En vue de la rentrée scolaire 2014/2015, les inscriptions des élèves nés en 2011 ont lieu auprès de la directrice de l'école Jean Paul Riopelle sur rendez-vous.

Pour l'inscription, merci de vous munir des documents suivants :

- ♦ Livret de famille
- ♦ Certificat de domicile délivré par la mairie sur présentation d'un justificatif de domicile récent
- ♦ Carnet de vaccination

Ramassage des encombrants

En 2014, les prochains ramassages des encombrants sont :

- ♦ **Mardi 22 avril**
- ♦ **Mardi 2 septembre**

Nouveau découpage cantonal

Le nouveau découpage cantonal entrant en vigueur au prochain renouvellement du Conseil général, soit en 2015, il a fait l'objet d'un arrêté publié le 17 février dernier au journal officiel.

Le canton de Magny est supprimé ; Vétheuil fera donc partie du nouveau canton (canton n°20) de Vauréal avec 39 autres communes : Aincourt, Ambleville, Amenucourt, Arthies, Avernes, Banthelu, Bray-et-Lû, Buhy, La Chapelle-en-Vexin, Charmont, Chaussy, Chérence, Cléry-en-Vexin, Condécourt,

Courdimanche, Frémainville, Gadancourt, Genainville, Guiry-en-Vexin, Haute-Isle, Hodent, Longuesse, Magny-en-Vexin, Maudétour-en-Vexin, Menucourt, Montreuil-sur-Epte, Omerville, La Roche-Guyon, Sagy, Saint-Clair-sur-Epte, Saint-Cyr-en-Arthies, Saint-Gervais, Seraincourt, Théméricourt, Vauréal, Vétheuil, Vienne-en-Arthies, Vigny, Villers-en-Arthies, Wy-dit-Joli-Village.

Carte Nationale d'Identité

La carte nationale d'identité est valable 15 ans à compter du 1er janvier 2014. L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- ♦ Les nouvelles cartes sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures,
- ♦ Les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

A NOTER : pour ceux qui souhaitent voyager à l'étranger, il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation de votre passeport valide à votre CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité. Si vous voyagez uniquement avec votre carte nationale d'identité, vous pouvez télécharger et imprimer, à l'adresse suivante, une notice multilingue expliquant ces nouvelles règles :

<http://media.interieur.gouv.fr/interieur/cni-15ans/document-a-telecharger-bosnieherzegovine.pdf>

Autorisation de sortie de territoire des mineurs

Depuis le 1er janvier 2013, les mairies n'ont plus à délivrer les autorisations de sortie de territoire (individuelles ou collectives) pour les mineurs voyageant sans leurs parents.

Un mineur français peut donc voyager seul avec les titres d'identité demandés par le pays de destination :

- ♦ **Carte d'identité** dans l'Union européenne,
- ♦ **Passeport** hors Union européenne.

Les manifestations des associations et de la mairie

- ♦ **Carnaval des enfants – Foyer rural**

Dimanche 30 mars à 15h : le thème du carnaval est le Moyen-âge. Venez tous déguisés pour défiler dans les rues de Vétheuil.

- ♦ **Concert des Masters classes – Eglise de Vétheuil**

Samedi 26 avril à 20h30 : autour du violon avec Jean Mouillère et ses élèves.

- ♦ **Pique-nique au bord de Seine – Foyer rural**

Dimanche 1er juin à 13h : pour la 2ème année, le foyer organise un pique-nique. Venez pour partager un moment de convivialité lors du pique-nique au « bord de l'autre » au bord de l'eau.

- ♦ **Concours de Monte Camargue**

Dimanche 15 juin : au bord de Seine, toute la journée avec restauration sur place.

- ♦ **Foire à tout – ASCEV**

Dimanche 22 juin : au bord de Seine, toute la journée avec restauration sur place.



Téléphone : 01 34 78 13 18

Télécopie : 01 34 78 14 68

Messagerie :

mairiedevetheuil@orange.fr



Retrouvez toutes les informations de la mairie

www.mairie-vetheuil.fr



Depuis le 1er janvier 2013, toutes les communes du canton de Magny-en-Vexin.

Encore plus rapide !

Vous pouvez vous abonner à la lettre d'informations municipale en vous inscrivant sur le site de la Mairie.

Rédaction

Dominique Herpin-Poulenat

Isabelle Lépicier-Caputo

Dominique Barbier-Cintrat

Illustrations

Michel Caputo